

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2018

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« Sauf opposition »

les mots :

« Avec l'accord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'établir de facto l'accord du patient, et non pas de supposer qu'il est d'accord s'il n'a pas émis d'opposition.